



Délibération n°2022 06 20-03 : ASSOCIATIONS -
Subventions aux associations – Exercice 2022.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/06/2022
En exercice :	33	
Présents :	21	Affichage de la convocation : 14/06/2022
Pouvoirs :	10	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 23/06/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (arrivée à la délibération n°03), Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET (arrivé à la délibération n°10), Joao DA ROCHA, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD M Jean -Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE		
Absents ou excusés :		
M Christian NEUVILLE, M. Rémi GILLET : arrivé à la 10ème délibération		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, décide d'accorder des subventions à diverses sociétés, groupements ou œuvres, comme indiqué ci-après, par prélèvement à l'article 6574 du budget, régulièrement approvisionné.

Vu l'avis de la commission générale du 13 Juin 2022

*Le Conseil municipal, après - en avoir délibéré,
Après un vote à main levée, pour chaque subvention :*

ADOPTE les subventions telles que détaillées en annexe.

Prévention routière (250€), ADAPEI (400 €), ABAPA (400 €), Amicale du personnel (4 500 €), Temps et Partage (1 000 €), Souvenir Français (400€), Twirling-bâton (1 500 €), USOL manifestation (4 000 €), Association musicale (3 500 €), Cie des Fontaines (300 €), Abeilles du Jardin (425€), Araire (500€), Lyon Rock'N'Roll Together (775€), Batterie Fanfare (4 000€) ; Don du sang (500€) ; Vivre sans alcool(300€) : 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés).

OGEC crédit projet (4 000€) Mme VIDAL Isabelle sort de la salle, ne prend pas part au vote : **30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés).**

Amicale St Laurent de Vaux (1 500€) M Joao DA ROCHA sort de la salle, ne prend pas part au vote et son pouvoir n'est pas pris en compte : **29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés).**

Comité des fêtes (2 000€) : Henri COQUARD, Danielle CHARVOLIN sortent de la salle, ne prennent pas part au vote : **29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés).**

Jardins des découvertes (2 500€) Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES sort de la salle et ne prend pas part au vote : **28 voix pour, 2 abstentions (unanimité des suffrages exprimés).**

Eco-cyclables (120€) : le pouvoir de Jean-Pierre NEMOZ n'est pas pris en compte pour ce vote : **30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés).**

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2022.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

23/06/2022

et de la publication en mairie le 23/06/2022

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

